



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N°128/2022/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 8 JUILLET 2022 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE L'AVENANT N°6 A LA CONVENTION DE DSP DE TRANSPORT POUR L'EXPLOITATION DE LA LIGNE N°7

Nombre de Conseillers en exercice : 48
Nombre de Conseillers Présents : 28
Nombre de Procuration : 8
Date de convocation : 30 Juin 2022

Nombre de suffrages exprimés : 36
Vote : 36
Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi huit juillet à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monique AZER — Julner BELIZAIRE — Ruth BIDIOU-CEPRIKA (Visio) - Louis Mike CALUMEY - Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX (Visio) – Liser CLIFFORD - DAOUDI Yahya (Visio) – Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX – Serge FELIX - Nestor GOVINDIN (Visio) – Sandrine JACQUES - LECANTE Patrick – Yolande MILZINK-CINCINAT - Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Axel RINO (Visio) – Anne-Michèle ROBINSON – Magali ROBO CASSILDE - Corinne SIGER (Visio) – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Gilles ADELSON donne à procuration à Monique AZER – Jean Philippe CHAMBRIER donne procuration à Daniel CASTOR – Claire CHINON donne procuration à SILEBER Rolande – Teed GASPARD donne procuration à Liser CLIFFORD – Elaine JEAN donne procuration à Kenny CHUNG TENG – Roland LOE-MIE donne procuration à Magali ROBO-CASSILDE – Hélène SERVIUS donne procuration à Thierry ELIBOX – Dominique BERTONI a donné procuration à Ruth BIDIOU-CEPRIKA

ÉTAIENT ABSENTS :

Serge BAFAU – Pascal BRIQUET - Seedna DELAR - Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT Farah KHAN-GRISET – Chester LEONCE - LY Phong - –Mickaël MANCEE – Tineffa NAISSO Hélène PAUL – Marie-Laure PINERA-HORTH – Dominique BERTONI

Accusé de réception en préfecture
N°128/2022/OP-128/2022-A
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 16/07/2022

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Michèle ROBINSON

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat de délégation de service public portant exploitation de la ligne 7 et liant la CACL à l'entreprise MONBUS.GF ;

Vu la délibération No.104/2015/CACL relative au choix du candidat 3G2M comme DELEGATAIRE pour l'exploitation de la ligne n°7 de la CACL.

Vu la délibération No.140/2016/CACL relative à la cession de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la ligne n°7 de la société 3G2M à la société Monbus.gf (avenant n°1).

Vu la délibération No.66/2017/CACL relative la desserte de l'école Saint-Michel et la suppression de la desserte du PROGT, et ce, sans impact kilométrique (avenant n°2)

Vu la délibération No.66/2019/CACL relative à l'augmentation de l'offre en particulier aux heures de pointes, l'amélioration de la qualité de service, l'augmentation des fréquences (avenant n°3)

Vu la délibération No.59/2021/CACL relative à la prolongation du terme du contrat au 31 décembre 2021 (avenant n°4)

Vu la délibération No.186/2021/CACL relative à la prolongation du terme du contrat au le 31 juillet 2022 (avenant n°5).

Entendu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public de la CACL réunie en séance le lundi 4 juillet 2022 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le 6 juillet 2022 ;

Entendu le Rapport N° 128/2022/CACL relatif à l'approbation de l'avenant n°6 à la convention de DSP de transport pour l'exploitation de la ligne 7.

DECIDE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

ARTICLE 1^{er}

Donne acte du Président de son Rapport N° 128/2022/CACL relatif à l'approbation de l'avenant n°6 à la convention de délégation de service public de la ligne 7 ;

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220708-128-AP-2022-DE
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception en Préfecture : 16/07/2022

ARTICLE 2

Donne acte de l'avis favorable de la commission de délégation de service public (CDSP) de la CACL en date du 4 juillet 2022 au sujet de cet avenant n°6 ;

ARTICLE 3

Approuve l'avenant n°6 prolongeant ladite convention de délégation de service publique jusqu'au 31 octobre 2022, avenant entraînant une majoration du montant global de la délégation de service public de 4 % et une majoration totale du montant initial de 25 % ;

ARTICLE 4

Autorise le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 8 juillet 2022,

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

The image shows a blue circular official stamp of the Agglomération du Centre Littoral (CACL). The text around the perimeter of the stamp reads "ETABLISSEMENT PUBLIC INTERCOMMUNAL" at the top and "COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL" at the bottom. In the center of the stamp, the acronym "CACL" is printed. A blue ink signature, which appears to be "Serge SMOCK", is written over the stamp.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220708-128-AP-2022-DE
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 16/07/2022